



Monsieur André LAIGNEL  
Président du Comité des Finances Locales

Paris, le 15 juillet 2014

Monsieur le Président,

Les instances de nos associations ont traduit une très grande inquiétude, à l'instar de l'AMF proposant à l'ensemble des communes et des communautés de France une motion pour « *alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat* ». Comme la motion pluraliste de l'AMF le met en lumière, la violence de la contraction des ressources (28 milliards d'euros cumulés entre 2014 et 2017) entraînera un repli massif de l'investissement local et une nouvelle onde de choc sur l'économie nationale.

**C'est pourquoi il nous semble nécessaire que vous proposiez, lors de la séance du Comité des finances locales du 16 juillet 2014, un vote formel sur le principe de réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, tant en ce qui concerne son volume que son échelonnement.**

Ce vote doit constituer un préalable à tout débat sur les modalités de répartition. Nos associations ont toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Elles sont fondées à demander une évaluation préalable de l'impact économique des baisses de dotations sur l'emploi, la croissance et la compétitivité de notre pays.

Par ailleurs, le bloc communal demande la reconduction des principes retenus il y a un an (pacte de confiance et de solidarité du 16 juillet 2013), et tout particulièrement :

- opposition à l'intention du Gouvernement d'utiliser la péréquation comme un instrument supplémentaire de la baisse de la dépense publique locale,
- les prélèvements opérés sur chaque budget local constituent des contributions exceptionnelles à la réduction du déficit de l'Etat ; ils doivent être transparents et réversibles. A défaut, le risque est grand que les baisses de dotations soient considérées comme définitivement acquises.

Au moment où la réduction drastique des ressources locales est d'actualité, il nous semble indispensable de veiller à ce que les membres du CFL récemment élus à l'unanimité sur la liste consensuelle présentée par l'AMF expriment avec la plus grande fermeté la convergence de leurs positions, gage d'efficacité de nos démarches.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.